



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAOUR - SEPTEMBRE 2020

ÉDITO

Une nouvelle année scolaire, une nouvelle équipe municipale et une nouvelle édition des Échos de Vaour !

Je suis très heureux de m'adresser à vous dans les Échos de Vaour au nom de l'équipe municipale. Vous découvrirez au fil de ces pages les dernières actualités du village, des informations utiles ainsi que des articles de fond sur les prochaines échéances.

J'attire votre attention sur les grands enjeux qui se profilent, tant sur le plan communal qu'au niveau de notre communauté de communes, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.

Le 1er Café Citoyen du 5 septembre a permis de recueillir des paroles des habitants et de présenter le travail de la commission Eau. Nous avons été tous concernés par la canicule et la sécheresse de cet été et même si les travaux d'interconnexion du réseau Adduction d'Eau Potable entre Penne et Vaour devraient s'achever en 2021, nous vous demandons encore la plus grande vigilance quant à l'utilisation d'eau potable et le respect des restrictions obligatoires.

À la lecture des pages 4 et 5, vous noterez que l'équipe municipale est actuellement mobilisée par l'avenir de la 4C et d'une probable fusion avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala.

La question de l'urbanisme sera également traitée prochainement car suite au diagnostic réalisé par un bureau d'étude (consultable en mairie et sur vaour.fr), nous venons d'entrer en phase 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire, c'est à dire la phase du Plan d'Accompagnement au Développement Durable durant laquelle les habitants seront interrogés sous forme de réunions publiques. Le nombre élevé de sigles et d'acronymes pourra en rebuter certains mais les sujets sont primordiaux et représentent des aspects concrets de la vie au quotidien.

Et il y a, le sujet sanitaire qui nous mobilise fortement. Le Tarn est, à l'heure où j'écris cet éditorial, classé en zone rouge, c'est à dire que le virus Covid-19 est en circulation active sur le département. Il est donc nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation physique et de suivre les protocoles établis par la préfecture pour chaque activité. Nous sommes conscients des contraintes que cela implique pour tout le monde et sommes solidaires des personnels soignants et éducatifs qui se trouvent confrontés à des

mesures sanitaires parfois compliquées à appliquer. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de doute ou de difficulté particulière.

Voilà une partie des sujets qui nous occupent actuellement et nous n'oublions pas la gestion quotidienne du village. L'équipe municipale placera, pour chaque réflexion, le bien commun et la défense des intérêts collectifs en premier lieu.

Quant à l'avenir, même si la période est trouble, nous sommes animés par l'espoir grandissant de notre capacité de résilience aux crises, il reste un grand travail à fournir pour atteindre nos objectifs, la mise en place est progressive et l'espoir bien présent ! Nous n'y arriverons pas seuls, c'est ensemble que nous pourrions agir, avec pour ligne directrice les notions essentielles de respect mutuel, de soutien aux personnes fragiles ou défavorisées, d'échange entre générations et personnes différentes, et c'est donc ensemble que nous construirons un village solidaire et heureux.

Je me suis engagé personnellement à défendre ces valeurs en tant que Maire de Vaour et représentant des habitants et j'encourage chacun et chacune, à porter avec nous les idées de respect, de tolérance et de solidarité.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture ainsi qu'une heureuse rentrée 2020-2021 !

Jérémie Steil
Maire de Vaour

SOMMAIRE

Infos COVID. p.2	Activités et
Infos municipales. p.3 - 5	vie associative. p.14 - 21
Infos 4C. p.5 - 6	État civil. p.21
Vie du village. p.7 - 8	Courrier des lecteurs. p.21
Infos aux habitants.	Histoire de figure. p.21 - 23
p.8 - 13	Infos pratiques. p.24
Portaits d'élus	+ questionnaire santé
et d'habitants. p.12 - 13	à déposer en mairie

INFORMATIONS - COVID 19

Le tarn vient de passer en zone rouge COVID-19 : Point sur la situation dans le Tarn

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations relatives à la lutte contre la COVID-19 dans votre département du Tarn

Des mesures ont été prises par la préfète suite au placement en zone de vulnérabilité élevée du département.

Le port du masque est obligatoire :

- dans un rayon de 50 mètres des entrées et sorties des crèches, établissements scolaires et d'enseignement supérieur du département, de 7h à 22h
- dans un rayon de 50 mètres des entrées et sorties des établissements culturels et artistiques
- dans un rayon de 50 mètres des entrées et sorties des établissements sportifs
- dans un rayon de 50 mètres autour des arrêts de gare routière ou ferroviaire
- dans tous les marchés ouverts et couverts, les brocantes, les braderies, les vides-greniers, les fêtes foraines et les bases de loisirs (hormis pendant la pratique d'activité sportive)

Pour les bars :

- obligation de fermeture à 23h
- interdiction de consommer debout
- interdiction de diffuser de la musique à l'extérieur

Dans les enceintes sportives la distance d'un siège entre chaque spectateur devra être respectée.

Information extraite du site tarn.gouv le vendredi 18 septembre.

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA COVID-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

infos sur le Coronavirus COVID-19,
24h/24 et 7j/7
numéro vert : 0 800 130 000

INFORMATIONS MUNICIPALES

Prochains conseils municipaux :

les jeudis 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre
. heure et lieu à préciser. Ouvert à tou.te.s

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

ÉLECTIONS :

- **du Maire** Jérémie Steil 10 voix contre 1
- **des adjoints au Maire** 1- Catherine Samuel 10 voix contre 1
2- Nathalie Mulet 10 voix contre 1
3- Melvin Rocher 10 voix contre 1

- **des conseillers communautaires**

Jérémie Steil et Catherine Samuel sont conseillers communautaires dans l'ordre du tableau. Ils sont tous les deux démissionnaires et envoient un courrier en ce sens au Président de la Communauté des Communes du Cordais et du Causse.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS :

Elles sont prises en totalité sous réserve de modifications ultérieures 11 voix pour.

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS DU SDET :

Rémi Kulik et Nicole Echeverria 11 voix pour.

DÉLIBÉRATION POUR AJOUT SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Achat par la commune du terrain de Jean Thermes sur lequel se trouve le château d'eau de Aymès – 942 euros.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

Élue déléguée pour les sénatoriales : Catherine Samuel

Élus suppléants pour les sénatoriales : Nicole Echeverria, Jérémie Steil et Jeanne Damery.

CHANGEMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Lettre d'accord de Mr Quilès pour la démission de Jérémie Steil et Catherine Samuel au poste de conseillers communautaires. Élection de Nathalie Mulet et Melvin Rocher.

VOTE POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU MAIRE :

Pouvoirs destinés à alléger et simplifier les démarches administratives. C'est une délibération sur laquelle il est possible de revenir lors de Conseils Municipaux. Il ne s'agit pas d'un "chèque en blanc" au Maire qui doit se retourner vers le conseil municipal pour prendre les décisions.

Vote des 23 points :

5 pour – 0 Contre - 4 abstentions (justification : charabia administratif pour lequel il n'y a pas de formation des élus, non compréhension. Affirmation de l'incohérence bureaucratique de ces pouvoirs).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2020

CHOIX DE LA LABELLISATION FRANCE SERVICES ET EMBAUCHE D'UN AGENT D'ACCUEIL :

La labellisation de la MSAP (Maison Services Au Public) en Maison France Services est donc actée. L'embauche du second agent se fera le 5 septembre.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS) :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission communale des impôts directs (CCID). La CCID, qui doit être renouvelée en début de mandat, a vocation à jouer un rôle essentiel dans l'optimisation des recettes de la commune et doit être en parallèle la garante de l'équité fiscale sur le territoire.

La CCID est présidée par le maire ou un adjoint délégué (Jérémy Steil ou Nathalie Mulet) et composée de : 6 commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants,

La durée du mandat est la même que celle du conseil municipal. Aussi convient-il de la renouveler en début de mandat, dans les deux mois qui suivent l'élection du nouveau conseil. Les commissaires sont désignés par le directeur régional des finances publiques, sur proposition d'une liste transmise par la commune (et validée par le conseil municipal) de 12 commissaires titulaires et de 12 suppléants. Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées à chacune des différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) et posséder des connaissances suffisantes pour la bonne exécution de leurs travaux.

La CCID doit se réunir au moins une fois par an à la demande du directeur départemental des finances publiques et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué.

Un rôle de conseil et d'information :

La commission assiste les services des impôts dans les travaux concernant l'évaluation foncière ainsi que celle relatives à l'assiette des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AGEDI :

Ce syndicat a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation. A.G.E.D.I conçoit et développe des logiciels modernes et performants dédiés aux communes, intercommunalités et autres établissements publics. Nathalie Mulet est désignée déléguée.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DES COMMANDES DU SDET (2 ANS) :

= Groupement d'achat qui permet des économies importantes.

QUESTIONS DIVERSES

- Incendie en provenance de poubelles : A Aymès la moitié des cultures et du champ d'Agnès Bignot est partie en fumée suite à l'incendie des poubelle du hameau.
Ce n'est pas la première fois que des incendies de ce type se produisent.
La question est posée par rapport au contenu des poubelles qui peuvent prendre feu en pleine chaleur (aérosols?) et à la pertinence des haies de thuyas qui entourent les containers.
- Budget : importance que tous s'y intéressent et d'avoir une commission finance.
- L' Association des Maires et élus locaux du Tarn va changer de président. Vote le 5 septembre. Jérémy Steil absent sera remplacé par Nicole Echeverria.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE . 4C

La Communauté de Communes du Cordais et du Causse, comprend 19 communes (Vaour, Cordes, Penne, Saint Martin Laguépie, Les Cabannes, Milhars, Saint Marcel Campes, Livers-Cazelles, Mouzieys Panens, Souel, Bournazel, Vindrac-Alayrac, Le Riols, Lacapelle Segalar, Labarthe Bleys, Laparrouquial, Marnaves, Roussayrolles et Saint Michel de Vax).

Elle a été créée le 1 janvier 2013, suite à la fusion des communautés de communes du Pays Cordais et du Causse Nord-Ouest du Tarn.

C'est à la communauté de communes que sont gérés des domaines essentiels de nos vie quotidienne : les écoles et leurs cantines, le ramassage et la gestion des déchets (avec Trifyl), la voirie, l'urbanisme, les actions sociales, la culture, le tourisme, les bâtiments intercommunaux...

La 4C menacée !

Depuis Août 2015, la loi NOTRe impose un seuil minimum de 5000 habitants sur l'ensemble des communautés de communes. La 4C ne remplit pas ce critère, n'ayant qu'environ 4700 habitants en 2017. Le Préfet du Tarn prévoit donc, en 2015, d'étendre le périmètre de la 4C avec l'adjonction de trois communes limitrophes afin de dépasser le seuil des 5000 habitants. La 4C, alors présidée par Paul Quilès, approuve ce schéma à l'unanimité, mais l'idée d'une fusion entre la 4C et la 3CS (Communauté de Communes du Carmausin/Segala) proposée par le président de cette dernière complique l'affaire, d'autant que le Préfet penche en ce sens.

Si la 3CS absorbait la 4C, nous passerions d'une communauté de communes d'environ 4700 habitants, à une communauté de commune d environ 35000 personnes.

Notre voix et notre souveraineté, en tant que commune, seront noyés dans la masse...

Mais voici donc, en résumé, l'historique de l'affaire :

2016

MARS

AVRIL

MAI

8

JUILLET

SEPT.

OCTOBRE

NOV.

2017

MARS

JUILLET

2018

FÉVRIER

> AVRIL

MAI

SEPT.

2020

JUILLET

Sans aucune information préalable, le président de la Communauté de Communes du Carmausin, Didier Somen, dépose un amendement proposant la fusion de la 4C avec la 3CS.

Arrêté du Préfet du Tarn validant la fusion 4C / 3CS au 1 Janvier 2017.

Le conseil communautaire est unanime à l'exception de la commune du Riols et donne un avis défavorable à cette fusion.

Le Préfet du Tarn prononce la fusion par un arrêté préfectoral, avec effet au 1 Janvier 2017. La 4C dépose une requête devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse, demandant la suspension des effets de l'arrêté du 8 juillet 2016.

Le juge des référés ordonne la suspension de l'arrêté préfectoral, sur le fondement de l'incohérence des deux territoires concernés par la fusion.

Pourvoi en cassation du Ministère de l'Intérieur

Le Conseil d'Etat, saisi par la 4C, rejette le recours déposé par le Ministère de l'Intérieur en jugeant que « la fusion prescrite relève d'une absence totale de cohérence territoriale ».

Mémoire en défense déposé par la préfecture du Tarn auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le Tribunal Administratif de Toulouse prononce son jugement, refusant d'annuler l'arrêté de fusion du Préfet du Tarn.

Requête d'appel de la 4C devant la Cour d'Appel de Bordeaux, demandant de rejurer l'affaire dans sa totalité, et dépôt d'une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité).

Rejet de la QPC.

Audience de la Cour d'Appel de Bordeaux : la 4C est déboutée, l'arrêté du préfet instaurant la fusion de la 4C et de la 3CS est maintenu.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE . 4C (SUITE)

Lors de cette audience, l'avocat a mis en avant les arguments suivants :

- La vision du préfet de l'époque (2015-2016) sur la non-pertinence de la fusion.
- L'irrégularité du déroulement de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- Les dysfonctionnements liés à la loi NOTRe, qu'a reconnus le Président de la République dans une lettre adressée à tous les maires le 16 novembre 2018 : « La mise en œuvre accélérée de la réforme de l'intercommunalité sur certains territoires et l'application mécanique et parfois trop stricte de la loi NOTRe ont pu être source de dysfonctionnements et de déception. Le gouvernement a demandé aux préfets de recenser avec vous ces difficultés afin d'y apporter des réponses concrètes. J'ai demandé au gouvernement d'être pragmatique et, s'il le faut, de proposer de modifier la loi ».

La volonté du nouveau bureau de la 4C s'inscrit, sur ce point, dans la continuité de l'ancien : sauver notre communauté de communes, conserver notre souveraineté et l'échelle humaine de notre territoire.

La réunion du conseil communautaire du 31 août, avait pour Ordre du Jour : « Décision sur la suite à donner à la procédure en cours engagée par la 4C, concernant l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016, portant fusion de la 4C avec la 3C ». Mais curieusement, le Président a présenté lors de cette réunion un discours tout autre, incitant à arrêter le recours.

De ce fait, le nombre de voix votants pour continuer le recours, avec Appel au Conseil d'état, a été de 8 voix sur 30. 22 votants ont décidé d'arrêter le recours.

L'avenir de la 4C est donc plus qu'incertain, et la fusion est, pour ainsi dire, imminente. A moins que, dans un délai très court, nous ne trouvions des communes pour intégrer la 4C et ainsi passer la barre des 5000 habitants.

Comment s'articulera cette fusion ? Combien de sièges les élus de la 4C conserveront-ils à la 3CS ?
Comment négocierons-nous le maintien de nos compétences ?

Rendez-vous le 27 septembre, sur la place du village, lors de la journée Portes Ouvertes des commissions où une table d'information et d'organisation collective sera installée, pour discuter de l'avenir de notre territoire.

Le 3 septembre 2020, par Melvin ROCHER, Nathalie MULET et Jeanne DAMERY.

Collecte gratuite d'épaves



Afin de combattre les nuisances environnementales et esthétiques provoquées par les épaves (voiture, tracteur, engin agricole, ferraille de gros volume: chaudière, cuve, ...), la 4C organise prochainement une collecte gratuite. Si vous possédez des épaves à évacuer, il vous suffit de nous signaler, avant le 30 octobre 2020, vos coordonnées et le type d'épave à collecter. Merci de vous assurer que les épaves sont accessibles depuis la route et qu'aucune ligne téléphonique ne gênera le camion grue.

Inscription
auprès des services Techniques au 05.63.56.30.46
ou par mail dvt.durable.4c@orange.fr



VIE DU VILLAGE

● INFO STATIONNEMENT ● ● ● ● ● ● ● ●

Vous avez pu être étonné :



● ● ● ● CABINET DE SOIN ● ● ● ●

MAISON DU CAUSSE

ESTHÉTICIENNE . FILIPPI CHARLINE

1er lundi après-midi du mois au centre de soins de la maison du Causse.

Épilations traditionnelles et au fil. Beauté des mains et beauté des pieds, soins complets. Pose de vernis classique et semi-permanent (mains et pieds). Différents massages (relaxants, spécifiques et énergétiques). Soins visages et anti-âge.

La marque de soins utilisés pour les massages, beautés des mains et pieds ainsi que pour les soins visages est 100% naturelle fabriquée en France à base de fruits. Les soins visages et massages sont 0 déchets avec des consommables à base de bambou réutilisables.

Contact : Charline FILIPPI - 06.12.84.91.46

● ● NOUVEAUX HABITANTS ● ● ● ● ● ● ● ●

Arrivés récemment

François LEBAS et son fils Basile viennent d'arriver à Vaour et habitent place du Coq.

● NOUVEAUX HABITANTS (SUITE) ● ● ● ●



Les nouveaux habitants du Muret

Photo Le Dandy Manchot cc-by-sa

Claire, Arthur et leurs enfants Gustave, Marcelle et Hector sont venus de Bourgogne. De passage à St. Antonin chez des amis, ils découvrent Vaour et ses habitants et sont conquis par notre village. Claire qui est architecte apprécie l'ingéniosité des différentes constructions et la famille a un coup de cœur pour Vaour, son esprit « grande famille » et se sent tout de suite accueillie.

Arthur, « sushiman » depuis 2015, ayant été formé à Paris, apprécie la cuisine professionnelle du Muret. Il vend ses Sushis sur les marchés, à Montricoux, Cordes, Gaillac, St. Antonin et le jeudi à Vaour. Cet été on le voyait tous les dimanches soirs à la brasserie La Berlué à Gaillac.

Claire et Arthur ont plein de projets qui sont en train de mûrir : un salon de thé avec des jeux pour enfants, un jardin en permaculture, planter des arbres et peut-être un restaurant. Ils ont envie de perpétuer « l'esprit du Muret », cet esprit d'ouverture qui a toujours été celui de cette maison.

Ulysse, paysan boulanger, jusqu'alors locataire du four du Muret, a pu maintenant acheter son outil de travail avec l'appartement au-dessus. Il continuera à fabriquer son pain qu'il vend aux deux épiceries de Vaour, au fournil et sur le marché du jeudi.

Catherine et Bernard ont fait vivre le Muret pendant neuf années. Nous leur souhaitons bonne chance pour leur nouvelle vie.

INFORMATIONS AUX HABITANTS

MAIS COMMENT S'EST-ON RETROUVÉ AVEC UNE LISTE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE À LA MAIRIE DE VAOUR ?

● ● ● ● PETIT HISTORIQUE ● ● ● ●

Il y a un an, en août 2019, plusieurs habitants de Vaour ont senti la nécessité d'ouvrir un espace de réflexion et de dialogue sur la manière dont nous voulions organiser la vie démocratique du village. Leur intuition de départ : **la nécessité de renforcer la participation des habitants et la circulation de l'information au sein du village pour aller vers des prises de décisions plus collégiales.**

Bernard Holderlé un des initiateurs de la démarche, témoigne :

« L'idée d'améliorer notre fonctionnement dans la gestion municipale a germé dans mon esprit au début du mandat précédent. Nous avons créé des commissions et avons du mal à les rendre "participatives". En parallèle j'ai pris connaissance à partir de 2016 des formations organisées par Tristan Rechid sur la Démocratie Locale, inspiré des méthodes d'Education Populaire. Après avoir organisé une formation de ce genre à Vaour, il nous est apparu évident que sur un petit territoire comme le notre nous pouvions mettre en place une organisation plus participative ! »

Cela s'est traduit par l'organisation d'une première Assemblée Citoyenne ouverte à tous autour de la question : « **Que voulons nous pour notre village ?** ». Une cinquantaine de personnes d'horizons différents y ont participé. Six autres Assemblées Citoyennes, une par mois, ont été organisées dans la foulée avec toujours entre 25 et 40 personnes. En s'appuyant sur différents outils issus principalement de l'Education Populaire, ces assemblées ont permis de créer une dynamique de participation et de faire émerger des idées concrètes pour le village, autour de thèmes variés : « Social et Culturel », « Eau », « Services et activité économique », « Aménagement », « Résilience Alimentaire », « Gestion des déchets », « Enfance et Jeunesse »...

Le petit noyau moteur de cette dynamique citoyenne n'a cessé de s'étoffer au fil des mois, entraîné par ce souffle nouveau et l'enthousiasme d'inventer d'autres manières de travailler ensemble dans le village.

Au début il n'était pas évident de savoir si cette dynamique allait déboucher sur la création d'une liste pour l'élection municipale ou si c'était juste une manière de revitaliser la démocratie locale. Finalement après de nombreux questionnements, il a été décidé qu'il fallait « aller au bout de la démarche » commencée avec les Assemblées Citoyennes : c'est-à-dire constituer une liste qui tenterait de proposer une organisation municipale plus participative et démocratique.

La liste « Vaour Citoyens » a été composée d'un mélange de personnes dont certains étaient à l'origine de la démarche, quand d'autres l'ont rejoint seulement début 2020. Cela symbolisait bien l'objectif – mais aussi le défi – de ce nouveau fonctionnement : avoir une ouverture la plus large possible qui permette à chacun, habitants ou élus de prendre une place différente au fur et à mesure de cette aventure municipale.

Cette équipe souhaite que toutes les décisions importantes soient prises par consentement et non à la majorité, car le vote majoritaire ne tient pas compte des avis de ceux qui s'opposent, alors que le consentement induit une discussion au cours de laquelle on essaie de lever les objections.

Voici les premiers mots de la liste « Vaour Citoyens » à l'occasion du premier tour de l'élection, pour proposer une nouvelle manière de s'organiser :

Le fonctionnement de travail que nous souhaitons mettre en place est simple et invite chacune et chacun à participer à son rythme pour qu'habitants et élus travaillent ensemble. Nous envisageons le rôle des élus comme garant de l'expression des points de vue du plus grand nombre et de l'implication des citoyens dans les décisions les concernant.

Nous utiliserons des méthodes qui facilitent une pratique collaborative où toutes les voix seront entendues. Cela se fera grâce à différents outils :

- Des **réunions citoyennes** pour échanger, s'informer, discuter, confronter les points de vue sur tout ce qui concerne la vie du village et le fonctionnement de la mairie.
- Des **commissions thématiques de travail et de réflexion.**
- Des **informations régulières** sur l'avancement des dossiers en cours.
- Des **consultations publiques** pour les projets décisifs de la commune.

Nous vous garantissons transparence, respect des différences et des opinions de chacun.

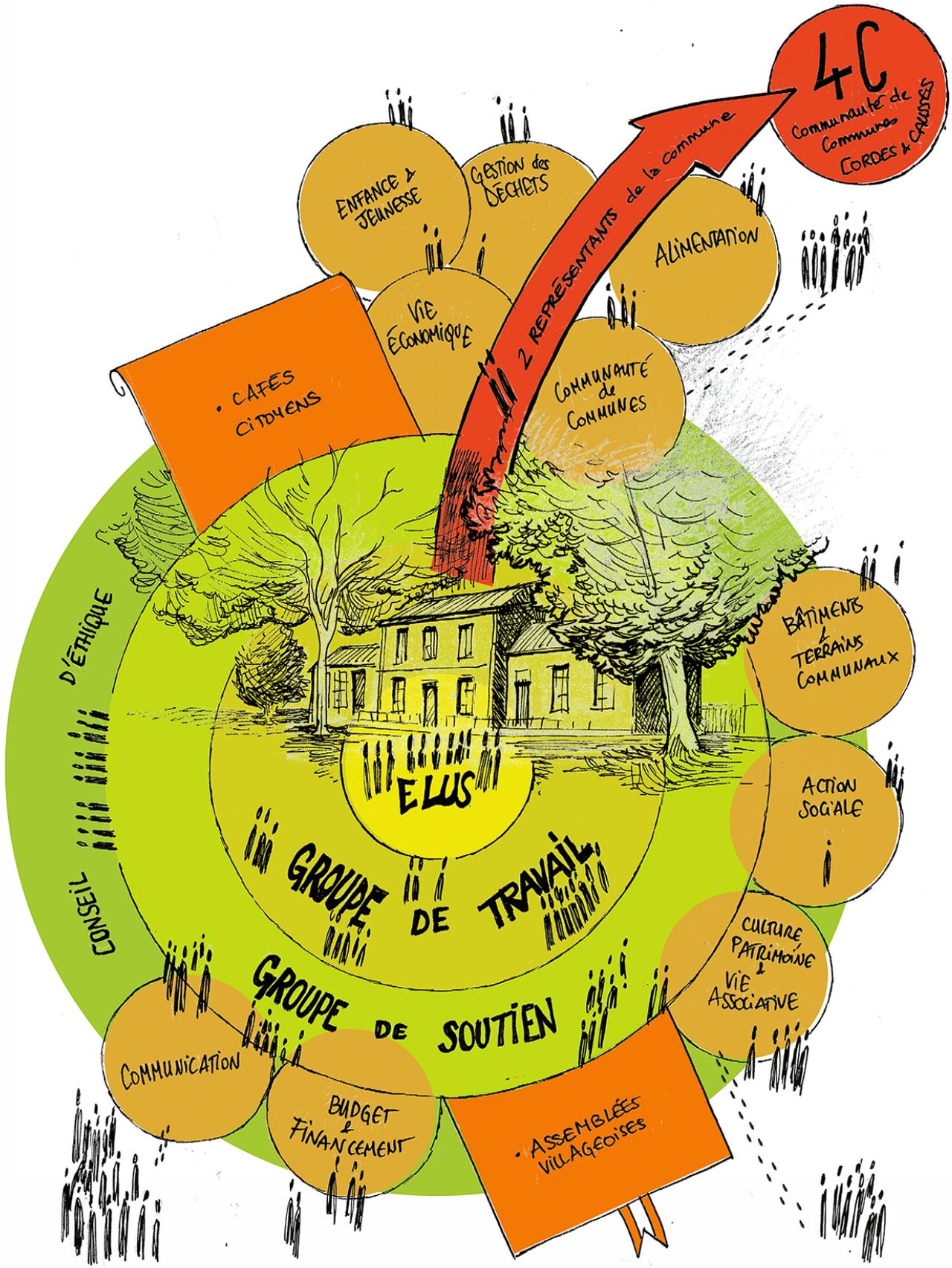
La liste Vaour Citoyens s'est présentée sans « tête de liste », et réellement sans savoir qui serait le ou la maire en cas d'élection favorable.

Les résultats du premier tour de l'élection municipale, avec 10 élus sur 11 pour la liste Vaour Citoyens et 83 % de taux de participation, ont confirmé une réelle volonté de fonctionnement plus démocratique des habitants de Vaour.

SUITE ● ● ●

MAIRIE DE VAOUR

histoire de démocratie



COMMUNAUTE DE COMMUNES



COMMISSIONS



IMPLICATION DES HABITANTS

Après l'élection, un processus original et inventif, a été mis en place pour permettre la désignation du maire et des adjoints. **Ce processus a été inspiré de la méthode de « l'élection sans candidat » et des modalités pour désigner l'équipe de coordination national au sein de l'association ATD Quart Monde.**

Une réunion ouverte à tous ceux qui soutiennent la démarche a été organisée pour faire cette désignation. 35 personnes étaient présentes.

Par petits groupes choisis au hasard, les participants ont d'abord réfléchi aux questions :

- Comment envisagez-vous le partage des responsabilités et du travail entre le maire, les adjoints, le conseil municipal, les membres des groupes de travail et de soutien, et les citoyens ?
- Comment envisagez-vous le partage des indemnités allouées aux élus ?

Ces discussions ont permis de faire ressortir qu'il existait plein de niveaux d'engagement différents. Par exemple, il est possible d'assumer une grosse charge de travail au sein de la Liste Citoyenne sans forcément être visible, ni en position de responsabilité. Ou au contraire être adjoint et donc en position de visibilité et de responsabilité mais avec un temps limité pour travailler le fond des dossiers.

La réunion s'est poursuivie avec un tour de parole des 11 élus, où chacun a pu dire dans quel mandat il ou elle se voyait : maire, adjoint ou simple conseiller municipal.

Dans une réunion précédente il avait été évoqué que ces rôles puissent éventuellement tourner au bout de 2 ou 3 ans.

Ensuite il y a un retour en petits groupes (différents des premiers) pendant lesquels chacun a pu partager qui il voyait dans quel rôle et pourquoi. La confidentialité et la bienveillance étaient deux conditions essentielles de cette étape.

Enfin chacun a voté à bulletin secret.

Le dépouillement a donné :

Maire : Jérémie Steil

Adjoint(e)s au maire : Catherine Samuel, Nathalie Mulet, Melvin Rocher

Conseiller(e)s communautaires : Nathalie Mulet, Melvin Rocher

Tous ont accepté ces responsabilités sous les applaudissements nourris !

En parallèle des ces désignations, depuis le premier tour, deux groupes se sont mis en place pour soutenir la nouvelle équipe municipale :

- Le **groupe de travail** : à ce jour, 22 personnes (dont les élus) qui se réunissent une fois par semaine pour travailler et faire avancer les dossiers du village et de la mairie.
- Le **groupe de soutien** : à ce jour, 50 personnes (dont le groupe de travail) qui se sentent disponibles pour donner des coups de mains occasionnels sur des projets de la mairie.

Par ailleurs des commissions thématiques se mettent en place pour travailler différents sujets précis : eau, Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C), enfance/jeunesse, culture/asso,...

**Les deux groupes ainsi que les commissions thématiques sont ouverts à tous !
Venez les rejoindre.**

SUITE ● ● ●

● ● ● ● **PETIT HISTORIQUE** ● ● ● ●
(SUITE ET FIN)

En effet, malgré les doutes liés à cette période si particulière, la nouvelle équipe municipale a une certitude : « **nous avons besoin de la sensibilité, des compétences et de l'implication de chacun et chacune des habitants de Vaour pour faire face ensemble aux conséquences des crises actuelles** ».

Ce qui se passe à Vaour n'est pas un cas isolé. Cet élan citoyen naissant, ce souffle démocratique s'étend sur plusieurs communes alentours et dans la France entière. Plus de 70 listes participatives et citoyennes ont été élues, dans des communes de toutes les tailles, dont Strasbourg, Poitiers, Dieulefit, Penne,...

L'aventure est lancée !



Ignace Fabiani

Journée des Associations et des Commissions municipales

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

Aura lieu de 10h à 17h dans le respect des règles sanitaires place du village, avec un repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Sous réserve de l'avis de la préfecture.

Cette journée sera un moyen pour vous de connaître les différentes associations et commissions municipales et éventuellement de vous y engager et d'apporter un peu de votre temps, expérience et savoir-faire...

Au plaisir de vous y voir !

Listes des commissions (avec leur sous commissions) municipales qui seront présentes lors de la journée du 27 septembre :

FINANCE

budget municipal / Appel d'offre / Recherche de subventions

RESSOURCES HUMAINES

Personnel communal (employés) / Médiation

COMMUNICATION

Interne / Fonctionnement / Informatique / Externe / Habitants

SOCIAL

Santé / Enfance-jeunesse / vulnérables / 3^{ème} âge

CULTURE

Patrimoine / Assos / Comité des fêtes

EAU, ASSAINISSEMENT

AMÉNAGEMENT

PLU(l) / Voirie / Bâtiments communaux / Aménagement du village

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Énergétique / Alimentaire / Agriculture / Transport / Déchets

Une commission vous intéresse, n'hésitez pas à demander le contact du référent en mairie pour qu'il vous informe des prochaines dates de rencontre de travail.

Le billet de Nicole Echeverria conseillère municipale

Je tiens tout d'abord à adresser mes vifs remerciements pour la large confiance que m'ont fait tous ceux qui m'ont élue au deuxième tour des élections municipales.

Ce billet a pour but de vous faire part des informations suivantes :

- Je travaille en binôme avec Nathalie Bessiere également candidate aux élections municipales. Cela signifie que Nathalie est présente à toutes les réunions municipales auxquelles je participe et qu'elle peut me remplacer quand je suis absente.
- Depuis mi-août, je suis conviée avec Nathalie à participer tous les jeudis au groupe de travail du conseil municipal. Ce groupe de travail réunit ceux qui ont soutenu la liste citoyenne. Il a pour objet de préparer les conseils municipaux mais n'a pas pouvoir de décision.
- J'essaierais avec Nathalie dans chaque numéro des Echos de Vaour un billet comme celui-ci pour expliquer et argumenter nos prises de position par rapport aux sujets discutés et votés lors des conseils municipaux.

Vaouement vôtre !

Nicole Echeverria
06 08 10 74 32, nokie6464@yahoo.fr

PORTRAITS D'ÉLUS ET D'HABITANTS

Interview de Gérard Lanoye, membre du groupe de travail ● ● ●

• C'est quoi ton quotidien ?

Mon quotidien, depuis que je suis à la retraite, c'est d'abord de prendre mon temps. Je m'occupe de mon jardin, de ma santé en faisant des exercices comme celui du Tao des yeux ou de cohérence cardiaque, je participe aux activités d'Atmosphère notamment aux chantiers. Je lis beaucoup : les journaux parce que la politique m'intéresse, des bandes dessinées, des romans et parfois de gros livres comme Capital et idéologie de T.Piketty. J'ai également créé un programme de comptabilité, et je passe un peu de temps à aider ceux qui l'utilisent et à le faire évoluer.

• Pourquoi es-tu engagé dans cette aventure municipale ?

J'ai été conseiller municipal et j'ai démissionné parce que à l'époque je voulais déjà une participation des habitants aux décisions. Or des décisions importantes étaient prises sans même prendre l'avis des habitants, comme pour les projets d'éoliennes à l'époque.

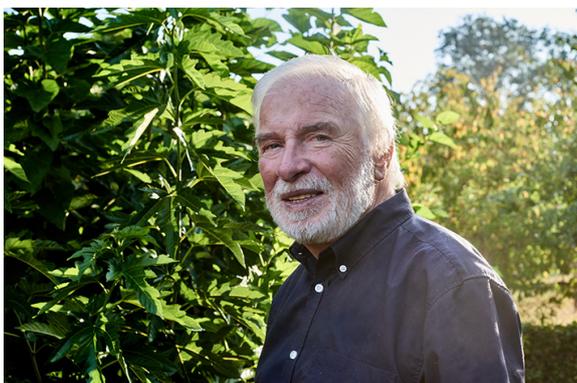


Photo Le Dandy Manchot cc-by-sa

• Sur quels sujets / projets de la mairie travailles-tu particulièrement ?

Je travaille principalement sur la communication avec les habitants, la gouvernance et la mise en place du Conseil d'Éthique. Et puis sur quelques autres sujets lorsque je peux aider. J'apprécie ma contribution actuelle qui me stimule intellectuellement.

PORTRAITS D'ÉLUS ET D'HABITANTS (SUITE)

• • • Interview d'Elise Simon, élue au conseil municipal

• C'est quoi ton quotidien ?

C'est un quotidien qui se sème, s'entretient et se récolte. Au rythme des saisons, à glaner ce qui nous est généreusement offert. Ponctué de répétitions et de l'apprentissage de nombreuses mélodies depuis 6 ans avec mes autres comparses musiciens... nous partageons à l'occasion d'évènements chaleureux notre musique. La sensibilité au bien-être a déterminé mon activité professionnelle, à savoir le massage pour tous, et plus spécifiquement pour les femmes enceintes. Et jour après jour depuis 11 ans prendre soin, transmettre et aimer doucement ma fille.

• Pourquoi es-tu engagée dans cette aventure municipale ?

Si je me suis engagée dans cette aventure municipale, c'est avant tout parce que j'ai été touchée par ces réflexions menées au sein des assemblées citoyennes, dans lesquelles le souci du faire ensemble a toute sa place... par le biais de l'intelligence collective, les compétences singulières, la tolérance, l'ouverture et bien d'autres valeurs qui me sont précieuses. Et à ce jour, il me semble qu'il est temps d'amorcer une transition à tous les niveaux. Une inquiétude mêlée d'espoir stimule mon engagement. Alors pourquoi pas essayer, réussir, se tromper, apprendre, réfléchir, mettre en commun pour un présent et un demain. Il y a une dizaine d'année, le film "Solutions locales pour un désordre global" de C.Serreau a beaucoup inspiré et conforté mes choix. Je ne peux pas ignorer ni être insensible à ce qui se passe autour de moi, alors à mon échelle et en faisant de mon mieux c'est ici et maintenant que j'expérimente et que je cherche avec mon entourage des solutions locales.

• Sur quels sujets / projets de la mairie travailles tu particulièrement ?

J'ai à cœur de travailler sur la gestion des déchets, la résilience alimentaire et de rester proche et alerte des groupes de travail naissants, trouver ma place et développer des compétences là où je souhaiterais m'investir davantage.

Propos recueillis par Ignace Fabiani.



Photo Le Dandy Manchot cc-by-sa

ACTIVITÉS

ACTIVITÉ ARTISTIQUES ET SPORTIVES À VAOUR

COURS DE CLAQUETTES

• Salle commune, Vaour

Débutant : mardi de 18h30 à 19h30 / **Intermédiaire** : lundi de 19h45 à 21h.

CARDIO DANSE

• Salle des fêtes, Vaour

Cours tous niveaux ado/adultes : lundi de 18h30 à 19h45. Thème Charleston jusqu'à la Toussaint (puis Hip/Hop - Cardio latino...)

Rentrée lundi 14 Septembre
1er Cours d'essai gratuit

Julie Rigou, Professeur de danse Diplômée d'Etat.
Contact : julierigou@gmail.com / 06 09 01 93 42

ACTIVITÉ ARTISTIQUES ET SPORTIVES À VAOUR

ACCOMPAGNEMENT AUX DÉCOUVERTES DES DISCIPLINES DE CIRQUE

• **Dome-CYRC, Au-dessus du Muret, Vaour**

Enfants, ados et adultes (dès 6 ans) : les **mercredis** de 16h à 18h.

Enfants de 3 à 6 ans : deux "samedi pitchounes" mensuels, de 10 à 12h, avec 1 ou 2 parents.

Adria. **Contact** : 06 85 02 04 22

COURS DE STEEL PAN AVEC LA PAN'ASSO

• **Salle de musique (face à la salle des fêtes)**

Venez intégrer le Steel Vaourbration

Vendredi de 18h à 20h.

Olivier Wiren. **Contact** : 06 83 02 50 20

Rentrée enchantée du LE CHOEUR AUTONOME

• **Lieu entre Vaour et Cordes sur Ciel... à fixer**

Mise en route d'un ensemble vocal de 8 à 12 personnes autour d'un répertoire classique et jazz.

Cet atelier s'adresse à des personnes ayant déjà une pratique du chant et de la polyphonie...

Un dimanche par mois, de 10h à 17h30.

Karine Louis. **Contact** : 06 12 19 35 77

COURS PARTICULIERS DE DANSE À DEUX

• **Salle des fêtes, à Vaour**

Danses du rock au tango, en passant par la bachata... **Les lundis**, 20h30 à 22h, sur inscription (2 couples maximum).

Annie Viguier. **Contact** : 06 86 33 97 81

GYMNASTIQUE SENSORIELLE

• **Salle commune, Vaour**

A mi-chemin du soin et de l'éducation, le but de ces séances est de ré-accorder le corps et le psychisme pour qu'ils fonctionnent en harmonie et retrouver le plaisir de bouger en conscience.

Mercredi, 18h à 19h30.

Participation libre et nécessaire.

Mihaly Valentin, somato-psycho-pédagogue.

Contact : 06 61 16 68 85 / mihalyspp@gmail.com

HATHA YOGA ET YOGA EN DOUCEUR

• **Vaour et Penne**

Hatha Yoga : Lundi, 19h à 20h30, Salle des fêtes de Penne.

Yoga en Douceur : 15h à 16h, Salle commune de Vaour.

Toutes les précautions sont prises pour que les cours se déroulent dans le respect des règles sanitaires (distance, masque lors des déplacements, gel à disposition...).

Places limitées donc inscription obligatoire.

Rentrée
lundi 21 septembre

Louise Riley enseigne l'Hatha Yoga. **Contact** : 06 30 55 91 45

PILATE, BODY EXPRESSIONS, à Vaour

• **Salle du conseil, Vaour**

Cours de renforcement musculaire pour adultes. **Lundi**, 17h30 à 18h30.

Tarif : 225€ + 25€ adhésion. 1er cours gratuit.

Contact : 06 84 56 89 03 / bodyexpressions81@yahoo.com

BDTHÈK, De Mouches à Oreilles

• **Causse café, Vaour**

Large choix de BD en accès libre, système d'adhésion et de prêt autonomes. Tarif annuel : 5€

Transfert du fonds à l'automne vers Laguëpie, si des bénévoles ne se manifestent pas pour veiller au fonds documentaire (investissement peu chronophage).

Guillaume.

Dernière permanence
sam 26 sept. 16h30/18h

Contact : lestylohabile@yahoo.fr

MÉDIATHÈQUE Noël Richard,

• **à Vaour (à droite de la mairie)**

Livres, films et musique pour tous les goûts (BD, littérature jeunesse, documentaires, CD et DVD, etc...) ainsi qu'animations culturelles.

Ouvertures : **Mercredi**, 10h/12h & 15h/18h, **Jeu-di** 10h/12h, **Samedi** 16h/18h. Permanence des beaux jours (de mi avril à mi octobre), le **vendredi** de 18h à 19h30.

Tarifs abonnement annuel : 5€ / Gratuit pour les mineurs et titulaires des minima sociaux.

“JOUONS AU SCRABBLE”

. Causse Café, Maison du Causse, à Vaour

Un moment de détente, ouvert à tous.

Lundi, 15h à 17h, à domicile, avant de retourner cet automne au Causse Café.

Annie Viguiet. **Contact** : 06 86 33 97 81

MATINÉE BIEN-ÊTRE

. à la Friperie, Vaour

Laura, coiffeuse à domicile, s’installera, pour la matinée, au 1er étage de la friperie de Vaour, **un jeudi par mois**, de 10h à 12h30. Au programme: petit café, biscuits, essayage de vêtements, coupe, teinture, brushing et discussions débridées. Tarifs : shampoing coupe coiffage 30€, shampoing couleur coiffage 35€, brushing 15€, coupe enfant 10 à 16€, homme 15€.



FOCUS SUR



ATELIER TRICOT

. Causse Café, Maison du Causse, à Vaour



Photos EVS/FRC cc-by-sa



L’atelier tricot initié par Léonore Strauch a reçu des dons de laine et des aiguilles pour commencer l’activité au sein de l’Espace de Vie Social (EVS) de Vaour.

Toutes les personnes, débutant.e.s ou chevronné.e.s, qui désirent venir à l’atelier trouveront de la laine et des aiguilles, en plus d’une bonne et chaleureuse ambiance !

Remerciements : Léonore et les participantes de l’atelier tiennent à remercier toutes les personnes qui ont donné des laines et du matériel de tricot et de crochet. Parmi ces dons, l’atelier a reçu 2 cahiers de modèles annotés à la main depuis 1970 ! Un remerciement spécial pour ce don précieux !

« Nous ne savons pas qui c’est, et que cette personne soit bien remerciée. Peut-être, aurons-nous le plaisir de faire sa connaissance, un de ces mardis à venir ? Nous l’invitons à venir partager un moment avec nous »

Venez participer ...

Nous espérons que des enfants et des messieurs participeront prochainement à ces moments où l’on ne fait pas que tricoter. Il s’agit aussi de se rencontrer, de partager des moments, des recettes, des anecdotes. Un lieu où l’on apprend, on partage, on montre à d’autres ce que l’on sait en passant quelques bonnes heures en sympathique compagnie ...

Les ateliers ont lieu tous les **mardis** : 15h à 17h à la Maison du Causse à Vaour.
Léonore Stauch **Contact** : 05 63 56 39 71 : leonore.stauch@yahoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION PCV PATRIMOINE ET CULTURE EN VAOURAIS

L'Association PCV est heureuse de vous informer que l'exposition de peinture de Roger Pôl Roux (RPR) s'est enrichie de 5 tableaux supplémentaires (voir image ci-dessous pour un triptyque).

Au mois de novembre 2019, RPR a donné à la mairie de Vaour 21 tableaux. Très rapidement, il a complété ce premier don par 3 tableaux supplémentaires : Le Bucheron (qui se trouve dans la chapelle des travaux des champs) ; Les Paraboles ; Lève- toi et marche (qui sont à coté du Bon Samaritain).

Fin Juillet et au mois d'Août, les portes de l'église ont été ouvertes le jeudi matin de 10h à 12h, afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de visiter cette exposition. Il y a eu entre 30-35 personnes à chaque fois : des Vaouraises et Vaourais, des vacanciers Britanniques, Belges, Espagnols, Français et même deux Jordaniens...



Photo Gisèle Andrieu cc-by-sa

L'association est à la recherche d'un peintre afin de rafraîchir les murs derrière les tableaux (hauteur 2,50 m) – peinture fournie – Merci pour votre aide –



PCV participe aux journées Européenne du Patrimoine 2020

– en respectant les consignes et les gestes barrières.

Samedi 19 septembre 2020 : ouverture Eglise de Vaour de 14h à 17h 30

Dimanche 20 septembre 2020 : Commanderie de Vaour de 14h à 17h 30

Association PCV - Patrimoine et Culture en Vaourais - La Peyre 81140 VAOUR
Courriel : contact@pcenvaourais.fr - Site : www.pcenvaourais.fr

ASSOCIATION LES PRUNES BLEUES



Photos Claire Simon cc-by-sa

Le jardin partagé et solidaire va fêter ses six ans d'existence à l'automne et va continuer dans le cadre du renouvellement de la convention entre l'association « Les Prunes Bleues » et la mairie de Vaour, propriétaire du terrain. **L'idée de départ d'un jardin « paysager » se transforme au fil du temps en la création d'un verger communal.** Une quinzaine d'arbres fruitiers a déjà été planté. Durant l'été, début juillet et début août, un arrosage a été effectué avec l'eau du puits (22 litres par arbre), soit environ 350 litres à chaque puisage.

Pour les travaux d'automne, il est prévu la plantation d'autres arbres et de plants de vigne. Est également prévu de continuer la restauration du mur en pierres au fond du jardin.

Si vous souhaitez participer aux activités ou les soutenir, l'adhésion actuelle est de 5 €.

Association Les prunes bleues

Gilles au 05 67 67 46 63 / 05 63 55 44 20 ou lesprunesbleues@labole.top.

VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

ATMOSPHÈRE, ATMOSPHÈRE !...

Lors d'une soirée, quelques amis rêvent d'un bar à Vaour où chaque habitant du village et d'à côté pourrait venir partager un peu de temps, d'espace et d'histoires... C'était en 2009, il y a 11 ans. Rapidement, l'idée est devenue réalité : une belle histoire qui s'est très concrètement enracinée dans le quotidien de Vaour...

Ce bar associatif a d'abord voyagé dans le village, de l'Hôtel du Nord (ancien hôtel qui a conservé son zinc et sa salle de restaurant) chez Alain et Nicole au parquet de bal* acheté pour l'occasion, à la Chèvrerie... Quel que soit le lieu, depuis près de 10 ans, ce bar hebdomadaire ouvre ses portes le vendredi à 19 heures à tous ses adhérents. L'adhésion est de 2 euros minimum et on compte chaque année plus de 400 adhérents. Les consommations sont vendues à prix bas pour permettre à tous d'y venir, de payer des coups aux copains et parce qu'Atmosphère n'a pas de but lucratif.

Atmosphère fonctionne grâce à ses membres. Ce sont eux qui proposent de tenir les soirées, confectionnent les repas, partagent un thème ou/et organisent un concert. Sans proposition concrète, le bar n'ouvre pas (mais c'est rare...). Ce principe est fondateur. Même si les adhérents d'Atmosphère élisent, lors de leurs assemblées générales bisannuelles, un conseil d'administration qui va gérer le calendrier des soirées, le stock des consommations, la communication et la trésorerie de l'association, l'activité du bar se fait en fonction de leurs propositions.

C'est d'ailleurs ce qui en fait toute la richesse ! Soirées chansons, contes, musiques de tous styles in vivo ou sur disques, mais aussi soirées jeux, dégustations de vins, projections de films, soirées débats, rencontres à thème, soirée bar seul, soirée avec repas préparé (à 4 ou 5 euros), soirée où chacun apporte à manger... Cette richesse, on la voit aussi dans le conseil d'administration : en 10 ans, 50 personnes différentes en ont fait partie ! Parmi elles, une trentaine sont domiciliées à Vaour, les autres sont de communes environnantes : Penne, Itzac, Roussayrolles, Saint Antonin... A noter qu'il n'y a jamais eu de salarié à Atmosphère, même si cela a été longuement débattu lors d'assemblées générales. On ne paye pas quelqu'un dédié au fonctionnement : si tu veux un bar ? Fais-le !

Construire son propre lieu...

Assez vite, Atmosphère a cherché un lieu dans le village où elle pourrait poser ses tables, ses chaises et ses verres. Mais ce projet d'achat de bâtiment demandait beaucoup d'argent, nécessitait un montage financier avec emprunts et subventions, ce qui posait le souci de la dépendance financière du bar, complexifiait les tâches et augmentait les prises de risques. Une deuxième idée folle a lancé en 2014 : auto-construire et autofinancer un bâtiment !

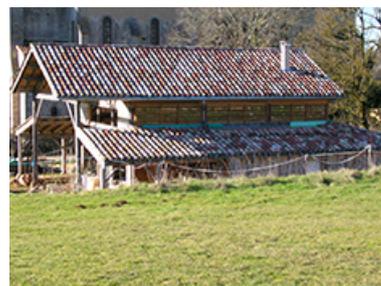


Photo Gérard Lanoye cc-by-sa

Depuis 6 ans, 125 jours de chantier exactement, les membres d'Atmosphère construisent leur lieu au-dessus de l'église de Vaour. Jusqu'à aujourd'hui, 148 personnes ont pris la truelle ou la cuillère ! Qui en cuisine pour le repas du midi, qui avec son camion pour chercher tel matériel, qui a donné des arbres sur pieds, prêté sa bétonnière ou simplement donné de son temps... Ce bâtiment de 115 m² et d'environ 6 m. de haut a coûté à ce jour 41 500 euros dont 2 500 euros pour les frais d'achat du terrain et 6 300 euros de taxe d'aménagement versée à la commune. Seulement deux prestataires sont intervenus : le terrassier et le scieur mobile, le reste les membres présents l'ont fait.

Une bonne moitié du financement de ce bâtiment provient de dons de particuliers. Le reste est financé par l'activité du bar et par quelques grandes soirées festives. Il reste à faire des travaux d'aménage-

ment et de finition et à résoudre les branchements aux réseaux (eau potable et électricité).

Sur ces chantiers, on essaye d'éviter la spécialisation, c'est-à-dire ceux qui savent d'un côté et les autres de l'autre. D'ailleurs les assemblées générales « Construction » sont ouvertes à tous les adhérents. Là, un bilan est fait sur l'avancement du chantier et sont décidées les prochaines étapes. Quelqu'un qui n'a jamais tenu une visseuse peut y participer, donner son avis. Entre ces réunions et les chantiers, un partage de savoir-faire est possible. L'inauguration du bâtiment aura lieu quand les membres et leurs forces vives la rendra possible. Le fait de ne pas avoir mis en priorité le délai de construction permet une plus grande qualité dans les échanges et les rencontres ... Comme au bar quoi, on n'y va pas avec une montre au poignet !

Alors.. à très bientôt !

L'équipe d'Atmosphère

* très grande tente avec un plancher et des murs.

Association Atmosphère
Courriel : atmosphere.vaour@gmail.com

FAMILLES RURALES DU CAUSSE

LA FÊTE DE LA POMME

Ramassage collectif de pommes pour l'association, au Verger des Vilettes

En octobre, le 3, rdv à 10h place de Vaour (pique-nique partagé au verger). Le 7 rdv à 13h30 place de Vaour.

Infos covoiturage : 07 86 90 12 21

**Samedi 3 & Mercredi 7
OCTOBRE . Ramassage collectif**

**Samedi 10 et Dimanche 11 OCTOBRE
De 8h à 18h
Presse Collective de Jus de Pomme à PENNE**

Avec 2,2 kg de pomme non traitées vous obtenez 1 litre de pur jus pasteurisé (maxi 220 kg de pommes par famille). Minuscules, énormes, rouges, vertes, rabougries ou resplendissantes, toutes les pommes sont les bienvenues !

Tout le monde met la main à la pâte donc n'oubliez pas vos vêtements de travail ! Port du masque obligatoire.

Pique-nique convivial le midi.

Tarifs : presse + pasteurisation

- 0,85 € par litre si vous apportez vos propres bouteilles (à large goulot et bien lavées, bouchons neufs fournis)
- 1,20 € par litre si vous achetez les bouteilles neuves sur place

Nouveau : des pommes seront vendues sur place à petit prix, pour les familles qui n'auraient pas pu en ramasser (quantité limitée).

Lundi 12 octobre Fabrication du Jus de Pomme de l'association. De 9h à 17h, l'association a besoin d'aide à l'embouteillage, au pressage, à l'étiquetage...

La fabrication de ce jus permet de financer des projets et des emplois sur le territoire toute l'année.

Association Familles Rurales du Causse
Courriel : afrv@vaour.net - Tel : 05 63 56 39 23 / 07 86 90 12 21

VIE ASSOCIATIVE (SUITE ET FIN)

ÉTÉ DE VAOUR

Cet été, le festival n'a pas eu lieu, mais nous n'avons pas été inactifs pour autant ! D'abord, nous avons œuvré autant que nous le pouvions pour que l'annulation du festival n'impacte pas trop les personnes avec lesquelles nous avons prévu de travailler. Grâce à nos subventionneurs et à certaines aides exceptionnelles, nous avons finalement pu dédommager les compagnies et mettre au chômage partiel les intermittents du festival et les salariés permanents. Nous avons ainsi pu jouer la solidarité professionnelle sans remettre en cause la santé financière de l'association qui survivra donc à cette année si particulière.

Ensuite, nous avons tout de même accueilli au Théâtre de la Commanderie deux compagnies en résidence de création cet été, et pas moins de 300 personnes sont venues assister à des présentations publiques très réussies. A l'initiative de la Ville de Gaillac, nous avons également programmé 6 spectacles pour 12 représentations dans deux quartiers « Politique de la ville », pour environ 800 spectateurs.

Enfin, nous avons aussi réuni début août quelques bonnes volontés bénévoles sur Vaour pour réaliser des chantiers autour du festival. Nos lieux de stockage n'ont jamais été aussi bien rangés, nous avons construit des belles poubelles qui inciteront à plus de tri et de civisme de la part des publics nous l'espérons, nous avons recousu les historiques coussins aux couleurs bariolées, fait de la peinture, mis un coup de neuf à notre gradin... Bref, le Festival L'été de Vaour 2021 n'en sera que plus beau !

Au Théâtre de la Commanderie, les prochains rendez-vous sont :

- Deux spectacles en scolaire dans le cadre de projets avec les écoles du territoire, pour plus de 300 élèves concernés.
- 5 compagnies en résidence de création d'ici fin octobre !
- Et un rendez-vous public à noter, le samedi 24 octobre à 20h30 avec la Cie Mmm... ! On adore cette artiste seule en scène, Marie-Magdeleine, qui nous avait déjà embarquée avec « La famille vient en mangeant » et « G.R.A.I.N. » présentés au Festival L'été de Vaour. Elle revient pour travailler sur sa prochaine création « Tant bien que mal » qui racontera l'histoire de cette même famille, 15 ans après !



Au plaisir et bonne rentrée,

Association Été de

Vaour - Maison des associations 81140 VAOUR

Courriel : web@etedevaour.org - Tel : 05 63 56 36 87 - Site : www.etedevaour.org

ASSOCIATION VENT PROPICE



L'association Vent Propice se veut à l'écoute du monde et d'autres pensées. Elle organise "les Rencontres de l'Ailleurs" avec des écrivains, de préférence étrangers, des poètes et des philosophes ou chercheurs. A titre d'exemple elle a reçu l'écrivain cubain Leonardo Padura, le poète Charles Juliet, l'économiste et philosophe Geneviève Azam. Les rencontres se déroulent au Rial et sont suivies d'une auberge espagnole.

Association Vent Propice - Le Rial 81140 VAOUR

Courriel : ventpropice.fr@gmail.com - Site : <http://ventpropice.fr>

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

Aura lieu de 10h à 17h dans le respect des règles sanitaires place du village, avec un repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Sous réserve de l'avis de la préfecture.

Cette journée sera un moyen pour vous de connaître les différentes associations et commissions municipales et éventuellement de vous y engager et d'apporter un peu de votre temps, expérience et savoir-faire...

Au plaisir de vous y voir !

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

26.06.2020 . Gilbert Montels

MARIAGE

19.06.2020 . Véronique François et François Leclerc

NAISSANCE

16.07.2020. Lucas Rousseau Magalhaes, fils de Madalena et Jules.

04.07.2020 . Stephanie Ezra Dieudé et Paterné Malle

01.08.2020 . Nathalie Conrad et Christopher Vila

COURRIER DES LECTEURS

Les courriers des lecteurs n'engagent que leurs auteurs. Le comité de rédaction se réserve le droit de les raccourcir.

A l'heure d'Internet, de l'interactivité et des réseaux sociaux, le courrier des lecteurs constitue le premier outil de dialogue et de "journalisme" participatif. Il demeure d'ailleurs un élément important pour la vie de notre village.

Les courriers publiés sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs et les adresses mail ne seront jamais publiées (les courriers anonymes au contenu injurieux ou diffamatoire seront refusés).

Un texte peut être raccourci pour des raisons d'espace, ou sa parution différée, en accord avec son auteur.

Envoi des courriers à la Mairie de Vaour ou par mail à echos@commune.vaour.fr.

HISTOIRE DE FIGUE

● ● ● ● FIGUE ET FIGUIER ● ● ● ●

« *Savoir parler d'une figue suffirait à me consoler* » Francis Ponge. « *Parler de la figue, c'est faire l'éloge d'une vie rustique et frugale.* » Clément Serguier ; Une autre citation pour mettre la barre un peu plus haut ! « *La biologie du figuier est complexe et présente beaucoup de particularités, d'exceptions aux règles de la botanique* » Pierre Baud.

Une dernière chose pour compléter ce préambule, je me suis largement inspiré pour faire cet article des livres écrits sur le sujet et dont quelques uns sont cités en fin d'article. Bibliographie plus complète me contacter.

Les premières traces du figuier cultivé par l'homme apparaissent plus de 3000 ans avant J.C en Mésopotamie, mais il était très certainement cultivé il y a 8000 ans.

La paléontologie végétale a d'ailleurs montré que le figuier existait sous sa forme actuelle déjà au quaternaire. La présence de fossiles de *ficus carica* (feuille et fruits) en France et en Italie dans des tufs datant d'environ 100 000 ans en témoigne également.

La figue passe pour être le premier fruit cultivé. Les figues séchées constituaient un produit de première nécessité, consommées tout au long de l'année.

Dans l'Antiquité, en Egypte, le figuier (figuier Sycomore) était un don des Dieux, un symbole de fécondité et un arbre nourricier relié à la déesse mère. Les Grecs le reliaient au culte de Demeter, déesse de la terre et des moissons, à Priape, le dieu de la fécondité et des jardins, ainsi qu'à Dionysos Sikirès, le « Dionysos au figuier ». Chez les Romains le figuier est associé à Saturne, dieu protecteur des semailles et à Mars, dieu de la nature en fleurs et de la guerre.

Pour toutes ces civilisations **le figuier symbolise l'abondance, la prospérité et la convivialité.** Pour les arabes, la figue, considérée comme un « fruit pour le paradis » était apprécié plus que tout autre fruit. Avec la vigne et l'olivier le figuier fait partie de la trilogie des plantes traditionnelles de la civilisation méditerranéenne. La figue est le fruit le plus mentionné dans la Bible.

Selon Platon, chaque habitant d'Athènes était un « Filosikos », ce qui signifie littéralement un « ami des figues ». Depuis l'Antiquité, le *ficus carica* est présent dans tout le bassin méditerranéen et aujourd'hui on trouve des figuiers dans pratiquement toutes les régions tropicales et subtropicales du monde. Dans des conditions particulières de plantations (d'espèces parthénocarpiques), on trouve des figuiers jusqu'au Danemark et dans le sud de la Suède.

Notre figuier « commun », le *ficus carica* L, est l'un des deux seuls *Ficus*, avec le *ficus pumilla* à s'être adapté à nos climats tempérés.

Il appartient au genre *FICUS* (vieux de 70 millions d'années), il comprend plus de 750 espèces.

A l'Espèce FICUS CARICA. L à la famille des Moracées (au moins 5000 sujets) et à l'Ordre des Urticales. Le figuier actuel est considéré (en général) comme un hybride de plusieurs espèces. La population de figuiers « dits sauvages » est aujourd'hui un mélange résultant de croisements multiples entre arbres spontanés et arbres cultivés. Les oiseaux jouent un rôle important dans la dissémination des graines qui dans la fiente des volatiles, gardent toute leur capacité à germer. Ils ont été les principaux vecteurs de la dispersion des plants sauvages.



La figue est en réalité un réceptacle charnu et creux, qu'on appelle **sycone**. Ce n'est donc pas un fruit à proprement parler, mais une enveloppe qui en contient une multitude, les akènes (les fruits). Le figuier, morphologiquement, est monoïque (ses fleurs mâles et ses fleurs femelles sont séparées, mais présentes sur un même pied). Mais fonctionnellement dioïque, il se comporte comme les plantes dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont distinctes, séparées et portées par des pieds différents.

On classe les figuiers en deux groupes :

Les figuiers unifères, qui ne produisent qu'une récolte, à l'automne, sur le bois de l'année. Et les figuiers bifères qui produisent deux récoltes : une première récolte de « figues fleurs » en juillet de façon parthénocarpique (Parthénocarpique : de parthénos : vierge et karpos : fruit. C'est la capacité d'une plante à produire des fruits en l'absence de fécondation) sur le bois de l'année précédente et une deuxième récolte à la base de la pousse de l'année, à l'automne. Une deuxième récolte peut être parthénocarpique ou résulter d'une pollinisation et d'une fécondation donnant dans ce cas des graines viables.

Une deuxième classification existe, qui se divise en trois types :

- Le type « **Smyrne** » (variété unifères à pollinisation obligatoire).
- Le type « **San Pedro** » (variété bifères à figues fleurs parthénocarpiques et figues d'automne pol-

linisées).

- Le type « **Commun** » (toutes les variétés de ce type, unifères ou bifères, sont totalement parthénocarpiques).

La plupart des variétés existantes ou commercialisées en France appartiennent à ce dernier type.

L'identification variétale est délicate pour de multiples raisons. Deux arbres issus de boutures prélevées sur un arbre d'origine, peuvent avoir un développement différent, au point de faire croire à deux variétés distinctes (effet du milieu). Un figuier obtenu par semis et l'autre par bouture à partir d'un même arbre d'origine peuvent être dissemblables. Le développement d'une espèce peut varier d'une région à l'autre. Les appellations locales divergent pour une même variété. Pour un même nom, on peut lire une description différente d'un auteur à l'autre.

Toutefois un effort de classification a été entrepris depuis 30 ans. Plus récemment, l'INRA (Institut National de Recherches Agricoles) à Montpellier, s'est penché sur l'étude des caractères morphologiques et génétiques de l'ensemble des variétés existantes.

Le Conservatoire Botanique de Porquerolles participe avec d'autres organismes à la mise au point d'outils pédagogiques pour une identification correcte des variétés.

La multiplication des figuiers est assez facile. La greffe n'est nécessaire que si l'on veut changer la variété d'un plant existant qui servira de porte-greffe. Le bouturage marche bien sur des branches aoûtées de 20 à 30 cm de longueur et au moins trois bourgeons.



Le marcottage : certaine variétés rejettent beaucoup, il suffit alors de prélever une tige avec le maximum de racines. C'est pour moi la méthode la plus simple et la plus rapide. On peut également butter les rejets au printemps et récupérer à l'automne ces rejets racinés. Toutes ses méthodes permettent de reproduire fidèlement la variété que l'on veut multiplier. Le semis est très aléatoire. Je ne l'ai jamais essayé. D'autant plus que depuis quelques années des figuiers (issus de semis) poussent spontanément dans le compost et autour de la maison. Avec l'incertitude quand à la variété issus de ces semis naturels.

Il y aurait encore mille choses à dire sur la figue. En particulier, concernant la pollinisation, l'utilisation et la consommation de la figue, fraîche ou sèche. Sans oublier toutes les utilisations médicinales. Pour « tout savoir sur les figes et les figuiers », je recommande chaudement tous les ouvrages cités dans la bibliographie qui sera sur le site d'Apifera.

Un dernier mot pour vous dire que j'espère vous avoir donné envie d'aller plus loin dans la connaissance de ce fruit mystérieux et tellement bon ! La figue a beaucoup inspiré les écrivains et les poètes. Une dernière citation :

« Fiquier pénètre moi : mon apparence est un défi, ma profondeur une amitié » René Char.

Au plaisir et bonne rentrée !

Texte de Gilles Olivet

BIBLIOGRAPHIE - EXTRAIT

The fig-Chronica Botanica. 1947, Le Fiquier de Georges Valdeyron, éditions des Ecologistes de l'Eu-zière, 1er édition, 1987, Le Fiquier (monographie), de Jacques Vidaud, éditions CTIFL, 1987, Guide complet de la culture du figuier de Geneviève Bouche, éditions de Vecchi, 1999...

INFORMATIONS PRATIQUES

CAFÉ CITOYENS

Tous les premiers samedis du mois (sauf en août) de 10 h à midi à la salle des Fêtes.

Prochaines dates : le 3 octobre, le 7 novembre et le 3 décembre. C'est le lieu où s'informer de l'évolution des projets du village, poser des questions, donner son avis, proposer des améliorations ou des changements, c'est un moment de partage, de débat et de dialogue avec l'un ou l'autre membre de l'équipe municipale. Une commission présentera ses travaux, projets en cours à chaque café citoyens.

Plus d'infos avant le 1^{er} samedi du mois sur www.vaour.fr

MAIRIE

Secrétariat/RDV - téléphone . 05 63 56 30 41

Email - mairie@commune.vaour.fr

Site web - www.vaour.fr

Horaires d'ouverture :

LUNDI 13h30 - 17h30
MARDI 13h30 - 17h30
JEUDI 8h30 - 12h30 / 14h - 18h
VENDREDI 13h30 - 17h30

Les élus reçoivent sur RDV pris au secrétariat de la mairie.

COMMERCES . SERVICES

épicerIE de Stéphane . 05 63 56 34 40

Horaires d'ouverture :

MARDI > SAMEDI 7h30 - 12h30 / 17h - 19h30
DIMANCHE 8h30 - 12h30

Ellipse épicerie d'Agnès . 05 63 56 03 18

Horaires d'ouverture :

LUNDI > SAMEDI 10h - 13h / 14h - 19h30

Friperie de Familles Rurales .

Horaires d'ouverture :

MERCREDI / JEUDI 10h - 12h30
SAMEDI 15h - 17h

TAXI Gilles . 06 16 30 14 90

MAISON DU CAUSSE

LA POSTE . 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture :

LUNDI > VENDREDI 9h - 12h30



MAISON DE SERVICE AU PUBLIC . 05 63 53 98 38

Email - msap.vaour@gmail.com

Horaires d'ouverture :

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI 9h - 12h30
MARDI ET JEUDI 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

LES 1^{ER} JEUDI DU MOIS : les assistantes sociales du Conseil Départemental tiennent leur permanence à la MSAP sur RDV.

MAISON DU CAUSSE .

JEUDI 9h30 - 17h

MSAP . ADMR . FAMILLES RURALES . CABINET DE SOIN . SALON DE THÉ .



Maison de services au public



ADMR

Familles rurales

ASSOCIATION DU CAUSSE

MÉDIATHÈQUE

Téléphone - 09 67 11 01 84

MERCREDI 10h - 12h / 15h - 18h

JEUDI 10h - 12h30

VENDREDI 18h - 19h30 (du 15 avril au 15 octobre)

SAMEDI 16h - 18h

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

LES ÉCHOS DE VAOUR . RÉDACTION

Responsable de publication : Jérémie Steil.

Ont participé à ce numéro : Les commissions Communication Habitants, Santé, les associations Atmosphère, Familles Rurales, E.V.S, Été de Vaour, Vent propice, Les Prunes Bleues, Patrimoine et Culture en Vaourais ainsi que les signataires des différents articles et les auteurs des photos et dessin. Graphisme/mise en page : Alizée lachkine

SVP - envoyez vos articles/mots à echos@commune.vaour.fr pour la prochaine édition - Merci